Par un temps magnifique, à deux heures, les concurrents ont pu défiler devant les quatre jurys installés rues Neuve, d'Erquinghem, du Plat et de la Brèche.

Ensuite, vers 6 heures du soir, rue du Faubourg-de-Lille, a eu lieu le rassemblement général pour le défilé.

A ce moment, la foule est tellement grande sur tout le parcours du cortège qu'il est impossible de circuler. Tous les habitants des communes environnantes sont venus. La fête a pleinement réussi.

Dans la liste des concurrents, on a applaudi les musiciens costumés en mineurs, le groupe et le char « Le Travail », le tout organisé par la Coopérative « La Paix », d'Armentières ; le groupe et le char des « Blanchisseurs » ; le char « La France colombophile » ; le club des chiens ratiers « Les Chasseurs » ; le char « Un dîner sous Louis XIII » ; les « Bracconniers d'eau douce » ; le char « Hommage au Souvenir français » ; ainsi que tous les concurrents isolés, couples, groupes, etc., etc. dont il serait trop long d'énumérer.

Il y en avait pour tous les goûts : curieux, intéressants, historiques, comiques et d'actualité.

A 9 heures du soir, sur la Grand'Place brillamment décorée et illuminée, a eu lieu un grand bal populaire qui a terminé la fête vers une heure du matin.

Hier, lundi, a eu lieu la Fête de la Reine du Textile et la distribution des prix aux lauréats du concours de carnaval.

On recherche activement les individus qui ont trouvé plaisant d'aller goudronner les tables des jurys du concours de Carnaval. Il est regrettable qu'il y ait des gens aussi malveillants.

LE CONGRÈS-CONCOURS
des Sociétés Théâtrales d'Amateurs

Deuxième journée

La seconde journée du congrès-concours de la Fédération internationale des sociétés théâtrales d'amateurs n'a pas démenti le succès de la première.

Elle a débuté [illegible] heures [illegible] salons de l'hôtel de ville [illegible]

LE CONGRES

M. [illegible] président [illegible] est un honneur.

Il souhaite la bienvenue aux congressistes [illegible] images et les remercie [illegible] MM. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, et J. M. Antoine, directeur de l'Odéon, pour l'encouragement et le patronage éclairé qu'ils accordent à la Fédération.

LE PRIX ANTOINE

Antoine, d'ailleurs, avait tenu à montrer sa particulière bienveillance au concours national en avisant le bureau de la Fédération qu'il mettait à la disposition du jury une somme de 500 francs pour être attribuée, comme prix, à la société [illegible] pour le mieux ensemble.

LES TARIFS DE CHEMINS DE FER

Diverses observations sont présentées [illegible] la question de réduction sur les chemins de fer.

Trois compagnies accordent 50 p. [illegible]

D'actives démarches seront faites pour obtenir les mêmes avantages sur les autres réseaux.

LA SITUATION FINANCIERE

Le trésorier, M. Mazerand, fit son rapport sur les finances de la Fédération.

L'encaisse est actuellement de 782 fr. 50.

Ce rapport est adopté.

LA CIRCULATION DES BROCHURES

M. Brunet, directeur, discute la question des brochures qui pourraient être adressées successivement aux divers centres régionaux.

LE SECRETARIAT GENERAL

Il est ensuite proposé de rattacher le secrétariat général à la direction, ce qui simplifierait, en évitant de longs échanges de correspondance, le règlement des questions courantes.

Ce directeur secrétaire général, qui serait aidé par un secrétaire-adjoint, résiderait sans une ville de province.

LE BUREAU DE RENSEIGNEMENTS

Le Cercle dramatique douaisien accepte la mission de servir de bien entre les sociétés et de bureau de renseignements pratiques, au vue de l'organisation du prochain congrès.

L'ENTENTE AVEC LA FEDERATION BELGE

L'entente avec la Fédération où, plus précisément, les sociétés belges, est discutée.

Des pourparlers seront continués en vue de réaliser celle-ci.

LA DEFENSE DES PETITES SOCIETES

Au nom de la société d'Aniche, MM. Bétréma et Jonas expriment une vue très judicieuse.

Il s'agirait, par assimilation avec les concours de musique, de permettre aux sociétés ayant eu un 1er prix de concourir en honneur.

Ainsi, les grosses, importantes sociétés n'écraseraient plus les petites, qui sont pourtant intéressantes et dignes d'être encouragées.

Sinon, elles seraient portées à déserter les concours.

Plusieurs délégués confirment ce vœu, dont le conseil d'administration tiendra compte.

UN TEMOIGNAGE DE SYMPATHIE

M. Cuissard, de Cirez, ancien secrétaire général, qui s'est dévoué à la Fédération, a dû, pour cause de santé, résilier ses fonctions.

Sur la proposition du président, le congrès lui confère l'honorariat.

LES DROITS D'AUTEURS

M. José Germain, après diverses observations au sujet des droits d'auteurs, comme membre de la sous-commission de province, déclare que celle-ci accordera satisfaction à la Fédération.

ADMINISTRATION

MM. Brunet, Cuissard, Guénard sont réélus du conseil d'administration, et M. Dumas-Vouzet, secrétaire général.

LE CONCOURS D'HONNEUR

A 2 heures, le théâtre municipal était garni comme aux plus belles soirées.

Le programme, d'ailleurs, ne démentit pas son titre de représentation de gala.

Toutes les sociétés concurrentes firent preuve d'une homogénéité et de talents vraiment remarquables.

La société classique de Chambéry affrontait le 3e acte de «Britanniars» ; l'Amicale artistique de Bordeaux jouait l' «Affaire de la rue de Lourcine» ; la Girondine de Bordeaux, le «Sacrifice», de M. Messéant.

Le Cercle Molière, de Lyon, donna de «Ruy Blas (5e acte) une interprétation grandiloquente.

Les XIII, de Bruxelles, dans l' «Instinct», furent, parmi les ovations multiples qui marquèrent la matinée, les plus applaudis.

Enfin, le C. D. D. termina par « Un cas de conscience », qui, une fois de plus, prouva les qualités artistiques de cette excellente société.

Le Palmarès
DISCOURS DE M. VICTOR TRUANT

La délibération du jury se prolongea assez longtemps. A 7 heures, on donnait lecture du palmarès.

Auparavant, M. Truant, président de la Fédération, prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs, Mes chers Collègues,

Au nom de la F. I. S. T. A., je vais avoir l'honneur de donner lecture du palmarès de son troisième concours de sociétés d'amateurs.

Mais avant cela, et malgré toute l'impatience des concurrents, j'ai un devoir à remplir.

C'est d'abord de remercier la ville de Douai des sacrifices qu'elle a consentis pour aider le Cercle Dramatique dans la lourde organisation de ce tournoi.

J'exprimerai ensuite ma plus vive gratitude à MM. les membres du jury, qui ont fait preuve, hier et aujourd'hui, d'une endurance — le mot n'est pas trop fort — qui n'a d'égale que leur bonne volonté et leur compétence. Hier, ils ont siégé sans désemparer de une heure et demie à six heures, et délibéré jusqu'à huit. En offrant ces modestes fleurs à Mme Jean-Liane, je vous prie d'accepter, Messieurs, l'hommage sincère de notre reconnaissance.

Laissez-moi encore remercier publiquement et chaleureusement M. le Président et les dévoués membres du C. D. D. et du comité local d'organisation, qui ont sacrifié tant de belles soirées et tant d'heures de loisirs pour faire de ce concours-congrès un modèle type qui pourra être donné en exemple à nos successeurs.

Vingt-quatre sociétés ont pris part à ce concours : il m'est agréable de proclamer que jamais épreuves de ce genre n'ont réuni autant de concurrents ; on me permettra de me réjouir que ce résultat ait été obtenu à Douai.

J'ajoute que M. le Président du Jury m'a déclaré, il y a quelques instants, qu'il avait rarement rencontré des concurrents de la valeur de ceux que nous avons entendus.

Enfin, merci à vous, Mesdames et Messieurs, qui êtes venus si nombreux manifester tout l'intérêt qu'a suscité chez vous le concours des sociétés d'amateurs, et qui, durant cette longue représentation, n'avez pas ménagé vos applaudissements aux concurrents et aux excellents interprètes de « Crise de Conscience ».

Ceci dit, voici le palmarès :

Classement des Sociétés ayant pris part au Concours.

SECTION A

Division supérieure. — 1er prix, Cercle des XIII, de Bruxelles. — 2e prix, Société Classique de Chambéry. — 3e prix, Cercle Molière de Lyon. — 4e prix, La Girondine de Bordeaux.

Première division. — 1er prix, Cours de Diction de Roubaix. — 2e prix, Union Dramatique de Lille. — 3e prix, La Jeune Comédie d'Amiens. — 4e prix, Groupe Artistique Septentrional de Valenciennes. — 5e prix, Les Intimes de Douai. — 6e prix, La Fauvette de Langlaville.

Deuxième division. — 1er prix, Cours de Diction de Roubaix. — 2e prix, La Ruche Poétique de Lille. — 3e prix, Le Camélia de Saint-Dizier.

Troisième division. — 1er prix, Société Lyrique de Fouquières-lez-Lens. — 2e prix, La Jeunesse Lyrique d'Hénin-Liétard.

SECTION B

Division supérieure. — 1er prix, Amicale de Bordeaux. — 2e prix, Amis de la Gaîté de Vitry-le-Français.

Première division. — 1er prix, La Fraternelle Longjumelloise. — 2e prix, Cercle Dramatique de Cambrai. — 3e prix, Section Dramatique des Orphéonistes de Tournai. — 4e prix, Société Lyrique et Dramatique d'Aniche.

Deuxième division. — 1er prix, Cercle Dramatique de Dorignies. — 2e prix, Théâtre d'Amateurs de Lourches. — 3e prix, Société Lyrique et Dramatique de Quarouble.

Concours d'Honneur

[illegible] de la République, Challenge [illegible] Cercle Mobile de LYON.

[illegible] prix, Société Classique de CHAMBERY.

[illegible] prix, La Girondine de BORDEAUX.

[illegible] prix, Amicale de BORDEAUX.

La première des XIII [illegible] Cercle Mobile de Lyon [illegible] prix [illegible]

Concours d'Exécution

SECTION A

Division supérieure. — [illegible] des XIII de Bruxelles [illegible] par les Editions de Comédie [illegible] prix. Cercle Molière [illegible] prix, Groupe Artistique Septentrional [illegible] prix, La Girondine [illegible] avec plaquette [illegible] prix, Société Classique [illegible] une plaquette argent [illegible]

Première division. — [illegible] prix, La Jeune Comédie d'Amiens. — 2e prix, L'Union Dramatique Lilloise. — 3e prix, Cours de Diction de Tourcoing. — 4e prix, Groupe Artistique et Septentrional de Valenciennes. — 5e prix, Les Intimes de Douai. — 6e prix, La Fauvette de Longlaville.

Deuxième division. — 1er prix, La Ruche Poétique de Lille. — 2e prix, Cours de Diction de Roubaix. — 3e prix, Le Camélia de Saint-Dizier.

Troisième division. — 1er prix, Société Lyrique de Fouquières-lez-Lens. — 2e prix, Jeunesse Lyrique d'Hénin-Liétard.

SECTION B

Division supérieure. — 1er prix, Amicale de Bordeaux. — 2e prix, Les Amis de la Gaîté, de Vitry-le-François.

Première division. — 1er prix, La Fraternelle Longjumelloise, de Longjumeau. — 2e prix, Section Dramatique des Orphéonistes de Tournai. — 3e prix, Société Lyrique et Dramatique d'Aniche. — 4e prix, Cercle Dramatique de Cambrai.

Deuxième division. — 1er prix, Théâtre d'Amateurs de Lourches. — 2e prix, Société Lyrique et Dramatique de Quarouble. — 3e prix, Cercle Dramatique de Dorignies.

A COUDEKERQUE-BRANCHE

Crime ou suicide ?

Dans la nuit de samedi à dimanche, la femme Ernest Bousquet vint avertir deux douaniers de service aux Sept-Planètes, à Coudekerque-Branche, que son mari venait de se couper la gorge avec un couteau de cuisine.

Le lendemain, M. Duhart, commissaire de police, prévenu, se rendit chez Bousquet en compagnie du docteur Roche qui constata le décès.

Mme Bousquet déclara au magistrat que son mari, charpentier aux docks de Petite-Synthe, avait quitté son travail jeudi et que depuis il ne s'était pas dégrisé.

Samedi vers minuit, il se leva pour manger. Quand Mme Bousquet se réveilla, elle trouva son mari la gorge ouverte et baignant dans une mare de sang.

Chose bizarre, Mme Bousquet porte à la main gauche une large coupure.

Le parquet a ouvert une enquête.

Le docteur Buyssen, médecin-légiste, est chargé de l'autopsie.

A AULNOYE-LEZ-VALENCIENNES

Rixe sanglante entre beaux-frères

Pierre Holin, d'Aulnoy-lez-Valenciennes, se querellait avec sa femme. Ses beaux-frères Arthur et François Bertrand, qui étaient présents, prirent fait et cause pour leur sœur. Tandis que François maintenait Holin, Arthur lui porta, paraît-il, un coup de casse-tête sur le front, lui faisant une blessure par où le sang coula en abondance. Holin parvint à désarmer son adversaire.

A Raismes

Cambriolage d'une fonderie
DES MALFAITEURS ENLEVENT ET DEFONCENT UN COFFRE-FORT A LA FONDERIE CIARD

Dans la nuit de samedi à dimanche, la fonderie Ciard, M. Levique, concierge, constata le premier que les bureaux avaient été visités. Il en prévint aussitôt M. Florent Ciard.

Celui-ci se rendit dans les bureaux. Les [illegible] ouverts et les papiers qu'ils contenaient jonchaient le sol. Le coffre-fort, pesant [illegible] kilos, avait été enlevé et transporté dans l'enceinte de la fonderie. Les cambrioleurs soulevèrent les deux charnières autour desquelles tourne la porte, puis, à l'aide d'une pince, y firent des pesées et parvinrent à la faire sortir de l'encadrement. Les compartiments intérieurs furent ouverts de la même façon.

Mais une fâcheuse surprise était réservée à ces individus. Le coffre-fort ne contenait que des papiers de famille, des livres de commerce, une somme de [illegible] 00, des timbres-poste pour une valeur de 50 francs et 1 fr. 50 de timbres de quittance. Ils emportèrent également des timbres-poste trouvés dans les tiroirs des bureaux. On peut évaluer à une trentaine de francs le fruit de leur larcin. C'est peu en comparaison des risques qu'ils couraient. Ces [illegible] cambrioleurs durent en effet escalader une palissade en planches haute de 1 mètre 60 clôturant la cour, puis ils ouvrirent à l'aide d'un passe-partout les portes des différents bureaux.

Aucun bruit suspect ne fut remarqué par les concierges de l'atelier. M. Florent-Ciard estime que les réparations nécessaires pour remettre en état le coffre-fort atteindront la somme de 150 francs.

Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de ce cambriolage.

On croit se trouver en face de professionnels [illegible] individus connaissant parfaitement les lieux.

Taureaux de deux dents. — 1re prime, 200 fr., M. Théodore Bécu, à Fleurbaix ; 2e prime, 190 fr., M. Hugues, à Saint-Floris ; 3e prime, 150 fr., M. Leroy, à Norrent-Fontes.

Taureaux de quatre dents et au-dessous. — 1re prime, 75 fr., M. Coubronne, à Linghem.

Championnat pour les taureaux. — M. Coubronne, à Linghem.

Vaches laitières. — 1re prime, 80 fr., M. Boulet, à Locon ; 2e prime, 75 fr., M. Villay, à Norrent-Fontes ; 3e prime, 70 fr., M. Henri Grardel, à Béthune ; 4e, 65 fr., M. Wicquart, à Essars ; 5e, 60 fr., M. Dubois-Dumur, à Robecq ; 6e, 55 fr., M. J.-Bte Cruppe, à Lacouture ; 7e, 50 fr., M. Denel, à Annezin ; 8e, 45 fr., M. Codron, à Vendin.

Génisses sans dents. — 1re prime, 70 fr., M. Henri Grardel, à Béthune ; 2e prime, 50 fr., Mme Veuve Brige, à Béthune ; 3e prime, 30 fr., M. Dubois-Dumur, à Robecq ; 4e, 20 fr., M. Cruppe, à Lacouture ; 5e, 15 fr., M. Aug. Willay, à Norrent-Fontes ; 6e, 10 fr., M. Deflandre-Bollet, à Vendin ; 7e, 15 fr., M. Réant, à Norrent-Fontes.

Génisses de deux dents. — 1re prime, 70 fr., M. Boulet, à Locon ; 2e prime, 50 fr., M. Réant, à Norent-Fontes ; 3e prime, 30 fr., M. J.-Bte Cruppe, à Lacouture ; 4e, 20 fr., M. Deflandre, à Vendin.

Genisses de quatre et six dents. — Génisses pleines ou à lait. — 1re prime, 80 fr., M. Cruppe, de Lacouture ; 2e prime, 60 fr., Mme Veuve Brige, à Béthune ; 3e prime, 40 fr., M. Deflandre, à Vendin ; 4e, 30 fr., M. Wicquart, à Essars ; 5e, 20 fr., M. Crespel, à Essars ; 6e, 15 fr., M. Willay, à Norrent-Fontes.

Championnat pour les génisses — M. Henri Grardel, à Béthune.

Prix de bande grande culture. — Prix d'honneur, 100 fr., M. Cruppe, à Lacouture ; 1re prime, 75 fr., M. Willay, à Norrent-Fontes.

Moyenne et petite culture. — 1re prime, 50 fr., M. Etienne Boulet, à Locon ; 2e prime, 40 fr., M. Grardel, à Béthune ; 3e prime, 20 fr., M. Bolet, à Vendin.

Espèce ovine et porcine (Béliers). — 1re prime, 60 fr., M. Colson, à Locon ; 2e prime, 40 fr., M. Cruppe, à Mazinghem ; 3e prime, 30 fr., M. Hendhuy, à Hulluch ; 4e, 20 fr., M. Dubois, à Violaines ; 5e, 20 fr., M. Gaudiche, à Wingles ; 6e, 10 fr., M. Hélène, à Houlle.

Lots de dix brebis. — 1re prime, 60 fr., M. Haubourdin, à Hénin ; 2e prime, 50 fr., M. Quinette, à Bétinge.

Verrasis — [illegible]

Truies pleines ou suitées — [illegible] 40 fr., M. Potiez, à Lapugnoy ; 2e prime, 30 fr., M. Potiez, à Lapugnoy.

Prix de bande. — M. Potiez, à Lapugnoy.

Boucs. — 1er prix, 5 fr., M. L. Legrand, à Choques ; 2e prix, 3 fr., M. Dorignon, à Essars.

Chèvres. — 1er prix, [illegible] M. Flavevin, à Béthune ; 2e prix, [illegible] M. Engler, à Verquin.

Les [illegible] vieux serviteurs [illegible] les moins [illegible]

1° **Domestiques à gages.** — Léon Louchart, [illegible] de service chez M. Dubrulle, à Violaines ; Jules Etroeulk, 50 ans, de service chez M. Hennotte, à Bétinge ; François Dubrulle, domestique chez M. Delessalle, à Vendin-le-Vieil ; [illegible] chez M. Wambergue, à Hingues ; Hugo Wambergue, [illegible] chez M. Montbertian, à [illegible] Apolline Morel, servante [illegible] MM. Jacquel frères, à Laventie ; François Masse, chez M. Wambergue, à Norrent-Fontes ; Adolphe Wignacourt, charretier chez M. Lancry, à Lillers ; Marie Pasquier, fermière, à Parfouru, à Bethune ; Emile Caboche, charretier à Neuve-Chapelle, chez M. [illegible]

2° **Ouvriers agricoles.** — Louis Courcol, à Fleurbaix (42 ans de service) ; François Delepierre, à Laventie (30 ans) ; François Taffin, à Gonnehem (38 ans) ; Ezechiel Demulier, à Festubert (28 ans) ; Louis Pisque, à Lières (28 ans) ; Ursmar Lugez, à Lillers (25 ans) ; Désiré Copin, à Buvrin ; J.-Bte Legillon, à Laventie ; Adèle Deret, à Vaudricourt ; Auguste Questé, à Hinges (26 ans) ; Léonie Covez et Marie Dainbrin, à Douvrin (24 ans) ; Clara Martin, à Ourson (23 ans) ; Louis Thomas, à Mazinghem (22 ans) ; Charlemagne Charlet, à Fleurbaix (21 ans) ; Charles Devise, à Richebourg-St-Vaast (20 ans) ; [illegible] Thomas, à Guinchy (18 ans).

Rappel de récompenses — [illegible] à Fleurbaix ; Henri Boissel, à Lestrem ; Victor Bocquet, à Vendin-le-Vieil ; Louis Wattebled, à Isbergues ; Louis Pacquet, à Lestrem, vieux serviteurs agricoles.

Une somme de 150 francs, sous la désignation de « Prix Grenier », a été distribuée comme suit aux cultivateurs ayant eu le soin des portes d'animaux : Mme Veuve Dubrulle, à Hinges ; M. Julien Gourdin, à Fleurbaix ; M. Georges Deruyne, à Neuville-Chapelle ; M. Charles Quentier, à Festubert ; M. Gustave Novelle, à Houchin ; M. Jean Marc, à Annezin, chacun 25 francs.

BANQUET

A l'issue de la distribution des prix, un banquet a réuni à l'Hôtel de France, les membres du Comité de la Société d'Agriculture sous la présidence de M. Senis, maire de la ville.

Un renouvellement partiel du Comité a eu lieu également : MM. Bréhon, vice-président et Brineau, secrétaire, ont été réélus.

LES COURSES D'ARRAS

Les courses d'Arras ont eu lieu hier après-midi au milieu d'une affluence considérable, grâce au temps qui fut splendide.

A la tribune officielle on remarquait : MM. Ch. Guyot, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais ; Bachelet, Caron, Doutremepuich et Lecomte, conseillers généraux ; Mancerون, préfet honoraire ; Aussaresses, chef du cabinet du préfet ; le commandant Renard de l'Etat-Major de la division ; Glissat, conseiller de préfecture ; Deleu, conseiller d'arrondissement ; Rohard, premier adjoint ; Bousseery, etc. etc.

En raison de la mort de M. Berteaux la musique militaire ne prêta pas son concours à cette fête.

LES RESULTATS

Voici le résultat de ces courses :

Première course. — Prix de la Société Hippique. Steple-chase militaire (3e série). Distance, 2,500 mètres environ. Réservée aux sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe n'ayant jamais gagné de courses d'obstacles autres que des steeple-chases militaires de 3e série ou de 3e série bis ou des steeple-chases cross-country pour sous-officiers. — Prix : trois objets d'art ou d'utilité militaire. 2 partants.

1er, Agriculteur, monté par M. Delaru, maréchal-des-logis au 6e chasseurs à cheval ; 2e, Diapason, monté par M. Soulié, maréchal-des-logis au 6e chasseurs.

Pari mutuel. — Pesage et tribunes : gagnant, 8 fr. Pelouse : gagnant, 8,50.

Deuxième course. — Prix du Conseil général (au trot monté). Distance 2300 mètres pour chevaux entiers et juments de demi-sang, âgés de 3 à 8 ans, nés et élevés dans le département du Pas-de-Calais. 4 partants.

1er, Impérieuse, à M. Cosnetobel (A. Méquignon) ; 2e, Iris, à M. de Wazières (de Wazières) ; 3e, Hécie, à M. O. Rondony (C. Rondony).

Pari mutuel. — Pesage et tribunes : gagnant, 6 fr. Placés, 6,50 et 8 fr.

Pelouse : gagnant, 7 fr. ; placés, 6 et 7 fr.

Troisième course. — Prix du Chemin de fer du Nord et des Hauts-Blancs-Monts. Steeple-chase handicap, gentlemen et jockeys. Distance 3,400 mètres. 2,000 francs de prix offerts par la Compagnie du Nord, la Société hippique d'Arras. Une certaine somme a été prélevée sur les fonds du Pari mutuel. Pour chevaux de 4 ans et au-dessus n'ayant pas gagné 20,000 francs. 5 partants.

1er, Garde-Malade, à M. Sydney-Platt Drayton et Thulé, à M. Bara (Wright deadheat) ; 2e, Boomerang, à M. Martin (Vallais) ; 3e, Pain d'Epice, à M. Henry Vasseur (Massas).

Pari mutuel. — Pesage et tribunes : gagnants : Thulé, 9 fr. ; Garde-Malade, 7 fr. (même écurie) ; placés : 9,50 et 8,50.

Pelouse : gagnant, Thulé, 8 fr. ; Garde-Malade, 6,50 ; placés, 9 fr. et 8 fr.

Quatrième course. — Prix des amateurs au trot monté ou attelé. International handicap de distance. Pour tous chevaux et juments de 4 ans et au-dessus, inscrite ou non au Bulletin des Courses de trot et n'ayant pas depuis le 1er janvier 1910 gagné une somme totale de 500 francs en France ou à l'étranger. 13 partants.

1er, Hermès, à M. G. de Wazières (de Wazières) ; 2e, Petite-Brune, à M. Delaut Delouly ; 3e, Galibot, à M. Labatette Lebert (le Baron-Stay) ; à M. Hellmann [illegible] Boulv.

Pari mutuel. — Pesage et tribunes : gagnant, 15 fr. ; placés [illegible] 12,50 et 8,50.

Pelouse : gagnant, 17 fr. ; placés, 8 fr. [illegible] 14,50 et 9 fr.

Cinquième course. — Prix de la Société d'encouragement. (Course spéciale de haies. 1re catégorie). Distance, 3,000 mètres environ. 2,000 fr. de prix. Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus n'ayant pas dans l'année gagné une course spéciale de haies de 1re catégorie de la Société sportive d'encouragement ni, dans une même année, une somme de 10,000 francs. 5 partants.

1er, Pourville, à M. G. Dreyfus-Drayton ; 2e, Highlander, à M. Rieul (Chili) ; 3e, Kody III, à M. A. de Bellegarde (Bouvier).

Pari mutuel. — Pesage et tribunes : gagnant, 10 fr. ; placés, 8 fr. et 13 fr.

Pelouse : gagnant, 10,50 ; placés [illegible] 10 francs.

Sixième course. — Prix [illegible] de la République. (Derby au trot monté). 2000 fr. de prix pour poulains entiers et pouliches de demi-sang, âgés de 3 ans, nés et élevés dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de Compiègne, de Montier-en-Der et de Rosières-aux-Salines. 5 partants.

1er, Hosa, à M. Dubois-L. Meningaud ; 2e, [illegible] à M. Auberge-Barriot ; 3e, [illegible] à M. de Wazières (de Wazières) ; 4e, [illegible] à M. Costendeloo (A. Méquignon).

Pari mutuel. — Pesage et tribunes : gagnant, 29,50 ; placés, 11,50 et 20,50.

Pelouse : gagnant, 21 fr. ; placés, 14 et 14 francs.

Septième course. — Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase 6e série). Distance 3,800 mètres environ. 2,000 francs de prix pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné 12,000 fr. en steeple-chase, ni deux prix de 6e série, ni un prix d'une série supérieure. 8 partants.

1er, Cidre, à M. Martin-Martin ; 2e, Kelly III, à M. [illegible] Rouyer.

Pari mutuel. — Pesage et tribunes : gagnant, 12 fr. ; placés, 7 fr. et 10 fr.

Pelouse : gagnant, [illegible] ; placés, [illegible] 7 francs.

Huitième course. — Prix de la Ville d'Arras. International, au trot monté ou attelé. Handicap à réclamer. Distance, 3,000 mètres. 1,000 fr. de prix pour chevaux entiers, hongres et juments de toute espèce, et de tous pays âgés de 4 ans et au-dessus. 8 partants.

1er, Francesca, à M. H. Lefebvre, 7 ans, 38 sec. ; 2e, Cloréara, à M. O. Rondony, 7 ans, 38 sec. ; 3e, Hombre, à M. H. Lefebvre, 7 ans, 42 sec. ; 4e, Fusil, à M. O. Coroulle.

Pari mutuel. — Pesage et tribunes : gagnant, 11 fr. ; placé, 8 fr.

Pelouse : gagnant, 19,50 ; placé, 10 fr.

La somme des paris faite pendant cette réunion s'élève à 52,440 fr., soit 20,105 pour le pesage et les tribunes et 32,335 pour la pelouse.

L'an dernier, les paris avaient atteint la somme de 45,580 fr., soit 19,880 pour le pesage et les tribunes et 25,600 pour la pelouse.

A la cinquième course, deux jockeys [illegible] tant Sunday et Kermes. Il tombèrent et se relèvent des contusions sans gravité.

A la huitième course, M. Dergnies se blessait également. Il ne fut pas blessé.

A [illegible] heures la réunion prit fin [illegible] par le traditionnel défilé par les [illegible] de Saint-Aubert.

A Montigny-en-Gohelle

Amours tragiques
UN AMOUREUX ABANDONNE TIRE DEUX COUPS DE REVOLVER SUR LE MARI DE SON ANCIENNE MAITRESSE ET SE SUICIDE EN PRISON

Nous annoncions dernièrement dans notre édition du Pas-de-Calais qu'un nommé Langignon Victor, demeurant route de La Bassée, à Lens, avait porté plainte à la gendarmerie, pour vol de mobilier, contre la femme Ricard, née Céline Dugardin, avec laquelle il avait vécu quelque temps. Sa maîtresse l'ayant abandonné, pour rentrer au foyer conjugal, Langignon en conçut un violent dépit, qui devait occasionner une terrible tragédie.

Voici les phases du drame :

LE LOCEUR CONSIDERE

Vers la fin de l'année 1909, les époux Ricard tenaient un cabaret à Liévin, où ils faisaient bien leurs affaires. Un de leurs logeurs, Langignon Victor, beau garçon, bien planté, fut particulièrement bien vu de la dame. Les assiduités du logeur séduirent Mme Ricard qui, dès lors, oublia ses devoirs.

Un beau jour le couple partit. Avec le mobilier que la dame emportait, les amoureux meublèrent un estaminet, route de La Bassée à Lens.

Mais bientôt, Mme Ricard comprit la gravité de sa faute. Les tendres mots d'autrefois n'étaient plus que des injures ; les caresses de naguère devenaient de mauvais traitements.

Pourtant elle se résigna pendant plus d'un an à cette vie sans cesse brouillée par des scènes de jalousie. Mais enfin, lasse de cette existence, elle désira sincèrement reprendre la vie conjugale.

Son mari lui ayant pardonné, Mme Ricard se délivra du joug de son ami. Le 29 mai, pendant que celui-ci était à la fosse, elle déménagea son bien et réintégra le domicile conjugal, corons Puchois, n° 79, à Montigny-en-Gohelle.

L'ARTISTE DE CAFES-CONCERTS

Samedi dernier, un homme bien mis, étranger au pays, portant une serviette sous le bras, se présentait dans de nombreux estaminets où il disait être « artiste de cafés-concerts ». Il s'enquêtait souvent du domicile d'une dame Ricard Léandre.

Au cabaret Liégeois, il reçut une réponse favorable. Il demanda alors à la dame de bien vouloir aller chercher Mme Ricard et de dire, un monsieur la demandant, pour lui faire signer des papiers.

Mme Ricard n'eut garde de se rendre au rendez-vous. Pour savoir de quoi il s'agissait, elle y envoya chercher de la bière, par sa petite fille, Marthe, âgée de 14 ans.

Celle-ci reconnut alors, malgré ses déguisements, en voyant le monsieur qui demandait sa mère, l'ancien logeur, Langignon Victor, qui avait coupé sa belle moustache.

C'était en effet Langignon qui voulait se venger de son ex-maîtresse. Il tenait dans sa poche un revolver neuf chargé de cinq balles blindées.

LE DRAME

Mme Ricard, apprenant ce que sa fille avait vu, prit le sage précaution de ne pas se présenter.

Son mari, Ricard Léandre, sans méfiance, se promenait dans la rue de l'Eglise, vers dix heures et demie du soir. Tout à coup survint Langignon, le sourire aux lèvres. Sans mot dire, il sauta sur Ricard, le terrassa et, à bout portant, tira plusieurs coups de revolver sur son adversaire couché. Sur cinq coups tirés, trois ratèrent.

Puis, sans émotion, Langignon entra à l'estaminet Hugot, où il fut alors tenu à vue par Monchy Félix et le garde-champêtre.

De son côté, Ricard se leva péniblement, marcha le dos courbé se tenant l'abdomen. Il regagna sa maison où il reçut les soins du docteur Willemetz.

Les blessures sont peu profondes. Hier lundi, pourtant, les praticiens ont opéré l'extraction de la balle à l'hôpital d'Hénin-Liétard. Sans complications, l'état du blessé n'est donc pas grave.

Les gendarmes de Billy-Montigny arrêtèrent Langignon Victor qui était alors complètement ivre. A son interrogatoire il répondit : « M'étant bien défendu, je n'ai rien à me reprocher. »

Il fut incarcéré à onze heures et demie. Rien alors ne faisait prévoir sa fin tragique.

SUICIDE DU MEURTRIER

Le lendemain matin, le brigadier alla voir le prisonnier dans sa cellule. Il fut intrigué par le silence anormal qui régnait dans la chambre.

Il jeta un regard et ce qu'il vit le stupéfia. Langignon était couché, la face contre terre, le cou serré dans un nœud coulant, et ne donnait plus signe de vie. Il s'était pendu.

Il avait mené son projet à exécution. Langignon dut montrer une présence d'esprit extraordinaire. En effet, après avoir roulé une bande de drap qu'il déchira, il l'avait tordue pour la rendre plus solide. Il remarqua qu'un mince [illegible] existait au mur la planche supérieure [illegible] à une hauteur d'environ 30 centimètres, [illegible] un petit espace, lui permettant de fixer [illegible] solidement et [illegible] d'après le [illegible] Langignon était âgé de 27 ans.

A Rebreuviette
Un vieillard grièvement blessé PAR SON FILS

Cyprien Vaast, 19 ans, prit fort mal une observation que lui fit son père, Anatole Vaast, 61 ans, journalier à Rebreuviette.

Il se jeta sur le vieillard et le terrassa.

Dans sa chute le pauvre vieux se blessa grièvement à l'avant-bras droit qui fut fracturé, les os sortaient des chairs.

L'état de M. Vaast est très grave.

A Lillers
L'INCENDIE DE LA MAIRIE
L'IMPORTANCE DES DEGATS. — ON NE CONNAIT PAS ENCORE LA CAUSE DU SINISTRE

Nous avons, dans notre numéro d'hier, annoncé l'incendie de la mairie de Lillers.

Voici quelques renseignements complémentaires, au point de vue de l'importance du sinistre.

L'Hôtel de Ville était assuré à trois Compagnies pour 81,000 francs, dont 40,000 pour le bâtiment, 5,000 francs pour le mobilier et 6,000 francs pour les archives.

Le bâtiment et le mobilier sont entièrement détruits, les archives ont été sauvées presque totalement.

Les causes du sinistre sont restées inconnues.

Les bureaux de la mairie seront installés provisoirement dans un immeuble situé en face de la manufacture de chaussures de M. Delcluse-Lanien, député, maire de Lillers.

Dernière Heure

Les morts des "Droits de l'Homme"
LA MER MET A JOUR LEURS OSSEMENTS

Boulogne, 5 juin. — En 1797, le vaisseau de guerre français les « Droits-de-l'Homme », poursuivi par deux frégates anglaises, fit naufrage dans la baie d'Audierne et la mer rejeta sur la plage six cents cadavres qui furent inhumés dans des dunes. La mer, en effritant les dunes, vient de mettre à jour les squelettes des marins du « Droits-de-l'Homme ». Bon nombre d'ossements ont déjà été emportés par les vagues. On va prendre des mesures pour donner une sépulture plus convenable aux restes de ces soldats morts pour la République.

L'Aviation en Italie
LE CIRCUIT DU TIBRE

Rome, 5 juin. — Les éliminatoires du circuit du Tibre, épreuve à laquelle est affectée un prix de 60,000 francs, ont commencé aujourd'hui.

Quatre aviateurs seulement sont partis : Ruggeroni, Labouchère, Cagno et Marra.

Trois d'entre eux se sont trompés dans le parcours par suite de l'insuffisance des signaux.

Il y avait peu de monde à l'aérodrome. La curiosité publique a été complètement épuisée par le raid.

A l'Etranger
Le tremblement de terre de Charleroi

Charleroi, 5 juin. — Voici de nouveaux et intéressants détails sur le tremblement de terre qui s'est produit à 2 heures 40 de l'après-midi dans la région de Charleroi. C'est le deuxième depuis quelques jours et le quatrième qu'enregistre depuis une semaine l'Observatoire royal de Belgique.

Dans deux villages du pays de Charleroi on ne compte plus le nombre des cheminées renversées et des vitres brisées. Les dégâts sont considérables et c'est miraculeux qu'il n'y ait pas eu de blessés. Une véritable panique s'est emparée des habitants. Les enfants des écoles ont été licenciés. On s'attend à des contestations nombreuses au sujet des maisons lézardées.

En effet, d'ordinaire les lézardes sont provoquées par l'exploitation des mines et des difficultés naîtront à la suite de celles causées par la secousse sismique. A l'Observatoire royal de Belgique on déclare que le phénomène est probablement de nature géologique et non volcanique. Il s'agit vraisemblablement de glissements de terrains dans le genre de ceux qui se sont produits, il y a quelques années aux environs de Spa.